

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVVIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC2025_7

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20250227-DEC2025_7-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu le Code la Commande Publique

Considérant qu'il convient de renouveler la désignation d'un référent Santé et accueil inclusif au Multi accueil « les Coccinelles », rendue obligatoire par le Décret du 31 août 2021,

Vu la proposition de Madame Segret Nathalie

Objet : Convention Référent Santé et Accueil Inclusif du Multi Accueil « les Coccinelles »

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec Madame Segret Nathalie, infirmière puéricultrice, une convention de partenariat lui permettant d'intervenir au sein du Multi accueil « les Coccinelles » en qualité de référent santé et Accueil Inclusif.

ARTICLE 2 : Le coût horaire est fixé à 50.00 € et le nombre d'heures d'intervention est fixé à 24h/an. La convention est conclue pour 12 mois.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 février 2025

Le Maire,

A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 février 2025

Et de la publication le 27 février 2025